

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prone, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Le "Credo" du lecteur chrétien. — IV L'âme juive. — V Fondation de deux nouvelles paroisses ecclésiastiques en Angleterre. — VI La chaire française et la société. — VII Société d'une messe. — VIII L'acceptation du cardinalat. — IX En Hollande. — X Un apôtre du rosaire. — XI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 17 décembre

On annonce :

Les quatre-temps ;

Les antiennes "O" de l'Avent ;

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 17 décembre

Office du IIIe dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 2e cl.); 2e or. **Deus qui**, 3e **Ecclesiae** ou pour le pape ; préf. de la Trinité. — Vêpres de l'Expectation de la Sainte Vierge, **double majeur** (du 18); mém. du dim. (ant. **O Sapientia**).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 24 décembre

Aucune solennité de titulaire ne peut être remise en ce jour.

Le lundi, 25 décembre

Diocèse de Montréal. — Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles et Mile-End).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 9 novembre 1911.



E futur consistoire va faire des vides dans les charges de la Curie romaine. Quelques-unes sont déjà remplies, d'autres ne le seront qu'après le consistoire.

— Ainsi le successeur du R. Père Billot dans la chaire de théologie dogmatique à la Grégorienne est le R. Père Mattiussi, nom qui dit peu de chose à l'étranger, mais a une grande signification en Italie, où il est symbole d'idées nettement arrêtées sur les principes. Le Père Mattiussi avait déjà professé à l'Université Grégorienne, y ayant été appelé par Léon XIII; le Père Billot lui succéda dans sa chaire et le Père Mattiussi alla dans le nord de l'Italie. Il collaborait activement à l'*Unità cattolica* de Florence, et naturellement dans le sens de ce journal. Dernièrement il était professeur d'apologétique au grand-séminaire de Milan, mais ses leçons n'étaient pas très bien acceptées de certains jeunes clercs qui le trouvaient rétrograde, et partant trop facilement en guerre contre des personnes d'idées plus tempérées.

— C'était au fond la lutte, non point entre l'intransigeance et le modernisme, il n'y a pas de modernistes à Milan, mais entre deux nuances très affaiblies de ces deux opinions. Au mois de septembre dernier, le comte Médolago Albani faisant à Bergame, comme cela commence à entrer dans les moeurs, une semaine sociale et scolaire demanda une conférence apologétique au Père Mattiussi. Le Révérend Père la fit en attaquant violemment l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne et aussi quelques journaux de la Haute-Italie en général, de Bergame en particulier, qui d'après lui sont trop mo-

dérés, tournent sinon à la conciliation, au moins à un *modus vivendi* avec l'Etat italien et sont bien loin de l'attitude décidée prise par l'*Unità Cattolica* ou la *Riscossa* des frères Scotton, qui est la bonne. Ce discours déplut. Les critiques qu'il faisait avaient-elles porté juste ? je ne le saurais dire. Toujours est-il que des plaintes furent adressées au Souverain-Pontife contre ce que l'on appelait l'intempérance de langage du fougueux Jésuite. Ceux qui s'étaient plaints espéraient, sinon une punition, au moins un blâme; ce n'est point ce qui est arrivé, et le Père Mattiussi vient d'être appelé à Rome pour s'asseoir sur la chaire du R. Père Billot.

— L'Université Grégorienne est un des postes de choix que la Compagnie de Jésus peut offrir à ses membres les plus distingués; et, en outre, les choix en sont toujours soumis à l'approbation du pape, quand celui-ci n'en a pas l'initiative. On peut donc se rendre compte que les actes du Père Mattiussi ont reçu, de la part du Souverain-Pontife, une approbation particulière, et que, sans se prononcer sur le discours de Bergame, le pape a voulu récompenser l'auteur.

— Mgr Bisleti quittant la double charge qu'il occupait de majordome et maître de Chambre, on se demande si le Souverain-Pontife continuera à unir ces deux charges, ou les séparera de nouveau comme elles l'étaient auparavant. J'avoue ne pas savoir du tout ce que fera Sa Sainteté qui perd en Mgr Bisleti un prélat très distingué et doué d'une qualité bien précieuse pour la charge de maître de chambre, une mémoire vraiment prodigieuse. Une anecdote suffira pour le prouver. Il y a quelques années un docte canoniste français, consultant de la Congrégation du Concile, Mgr Pillet, se présente à Mgr Bisleti demandant une bénédiction pontificale pour sa mère qui était gravement malade. Mgr Bisleti le

reçoit avec son affabilité accoutumée et lui obtient immédiatement la grâce sollicitée. Trois ans après, le prélat, qui n'avait jamais eu d'autres relations avec le maître de Chambre, va chez Mgr Bisletti pour lui demander une audience pontificale. Introduit sur le vu de sa carte, Mgr Bisletti le regarde quelques instants, puis lui dit à brûle pourpoint : Eh bien ! comment va votre mère. — Bien, répondit Mgr Pillet ; mais... C'est qu'il y a à peu près trois ans vous vous êtes présenté chez moi pour demander en sa faveur la bénédiction apostolique. Elle était, disiez-vous, gravement malade. C'était exact et Mgr Bisletti s'en souvenait d'une façon plus précise et plus intense que le demandeur. Or la mémoire, une mémoire de fer, est la première qualité d'un maître de Chambre, qui voit tant de monde, doit se rappeler tant de visages et aussi tant de lettres de recommandations qu'on lui adresse de tous les côtés. Sous ce rapport je ne crois pas que Mgr Bisletti puisse être remplacé.

— Il y a toutefois parmi les camériers secrets de service un prélat, Mgr Caccia-Dominioni, qui a lui aussi une mémoire extraordinaire. C'est un annuaire vivant. Vous pouvez lui demander le nom de n'importe quel évêque italien, il vous dira non seulement son siège, ce qui est relativement facile, mais le lieu et la date de sa naissance, le lieu et la date de son sacre, les différentes translations dont il a été l'objet. Aussi on parle à Rome de ce prélat pour occuper la charge de maître de Chambre dans le cas où elle serait dédoublée. Celle de majordome serait attribuée à Mgr Misciatelli, actuellement sous-préfet des Palais apostoliques, et qui cumulerait cette charge avec l'autre. Mais, je le répète, ce sont de simples rumeurs de la ville éternelle qui charme de cette manière les heures d'attente du consistoire.

— Le Souverain-Pontife vient de faire publier dans l'*Osservatore romano* un important document qui n'est autre qu'une réforme pontificale des Frères-Mineurs. L'ordre franciscain se divise en trois branches qui chronologiquement sont les Mineurs-Conventionnels, les Mineurs de l'Union-Léonienne (anciens observants) et les Mineurs-Capucins. Hiérarchiquement les Mineurs de l'Union-Léonienne ont obtenu une certaine préséance sur les deux autres branches en telle sorte que, s'ils procèdent *collegialiter*, le général des Mineurs est au centre ayant à sa droite celui des Conventionnels et à sa gauche celui des Capucins.

— Je me contente de signaler cette réforme, sans vouloir entrer dans le détail; car pour bien faire connaître ce que sont les Mineurs après cette Constitution, il faudrait dire ce qu'ils étaient auparavant, et ce serait trop long. Voici seulement un point de la réforme, relatif aux préséances. L'ordre des Franciscains se ressent dans son organisation du temps où il fut fondé. On était en pleine féodalité, et l'ordre est une féodalité dont les provinces sont les fiefs et le général, non le souverain, mais le suzerain. Les provinces sont les châteaux forts de l'ordre, le provincial y commande en maître; et le suzerain, c'est-à-dire le général avec son définitoire, n'a barre directe sur les sujets qu'en cas d'appel et de règlements généraux. Dans les autres cas, il doit passer par l'intermédiaire des provinciaux.

— Les grands ordres dont les monastères étaient gouvernés par des abbés avaient cet adage : *Semel abbas semper abbas*. Les Franciscains avaient pris la moëlle de cet axiôme. Le provincial, par exemple, dont la durée des pouvoirs était limitée, ne rentrait point dans le rang sa charge expirée. Il était

ancien provincial et jouissait immédiatement de privilèges assez considérables, qui le mettaient presque immédiatement en-dehors de la vie commune. Les gardiens des couvents, eux aussi, après avoir quitté leur charge, jouissaient d'un certain nombre de prérogatives et de préséances, en moins grande quantité cependant que les ex-provinciaux. Or ces exemptions, privilèges, préséances portaient une grave atteinte à la vie commune qui est le principe fondamental de la vie religieuse; aussi par sa Constitution Pie X les abolit presque tous. Il en laisse cependant subsister quelques-uns; mais uniquement pour le général, le procureur général et les anciens provinciaux, et ces privilèges sont peu nombreux et bien moins importants que jadis.

— M. Navarro Reventer avait été nommé en août dernier ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège, et je disais que ses lettres de créance ne seraient pas présentées avant le mois de novembre. Or, malgré diverses assurances contraires, non seulement M. Reventer n'est point encore arrivé à Rome, mais on ne sait encore quand il se mettra en chemin. On avait tout d'abord dit que l'Espagne voulait donner la préséance à son ambassadeur auprès du Quirinal, et partant que celui-ci devait le premier présenter ses lettres de créance. Il y a longtemps que cette cérémonie est faite sans que M. Reventer ait songé à quitter Madrid. Ce retard prouverait que la situation diplomatique n'est point des meilleures, que la politique de M. Canalejas continue à inquiéter le Vatican, et par les principes qu'elle met en avant, et par les moyens dont elle se sert pour les faire triompher.

DON ALESSANDRO.

LE " CREDO " DU LECTEUR CHRETIEN

1. Je *crois* que la lecture est la nourriture morale de l'âme et que les doctrines font les hommes, témoin cet axiome que tous les siècles ont connu : " Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ".

2. Je *crois* que le tempérament intellectuel se forme comme celui du corps par les mets qu'on lui sert.

3. Je *crois* qu'il est impossible au plus fort caractère de résister toujours à la même lecture ; un commerce assidu est toujours victorieux.

4. Je *crois* qu'un mauvais livre est un ami corrompu et corrupteur.

5. Je *crois* que les mauvaises lectures sont aussi pernicieuses à l'âme que le poison au corps.

6. Je *crois* que la lecture des romans ôte au caractère sa gravité, à la vie son sérieux, au coeur sa pureté, à la volonté sa force.

7. Je *crois* qu'un grand nombre de personnes se font illusion au sujet des lectures, soit en les faisant, soit en les permettant.

8. Je *crois* que les personnes qui permettent, favorisent, imposent ou conseillent des lectures frivoles, dangereuses ou mauvaises, contractent une terrible responsabilité devant Dieu.

9. Je *crois* qu'au moment de la mort une foule d'illusions seront tardivement dissipées au détriment d'un grand nombre d'âmes.

10. Je *crois* que si les âmes perdues par de mauvaises lectures nous apparaissaient tout à coup, nous serions frappés de leur nombre.

11. Je *crois* que si les livres pouvaient parler, ils révéleraient des choses épouvantables touchant l'apostolat de perversion qu'ils ont exercé sur les âmes.

L'ÂME JUIVE



A *Correspondance de Rome* reçoit de son correspondant de Vienne, la très importante communication suivante :

Il y a eu à Lemberg un congrès sionniste qui mérite l'attention particulière des " goïms ", c'est-à-dire de nous, les Gentils, les païens, la canaille destinée à être l'esclave d'Israël. A l'heure qu'il est, avec la domination désormais affichée de la Synagogue doublée de la Loge, il faudrait bien avouer que les goïms méritent le beau sort que la banque-loge-synagogue leur prépare, s'ils ne se souciaient eux-mêmes de s'informer pour tâcher d'y échapper.

Au congrès de Lemberg, un rabbin a prononcé un discours qui donne d'une façon décisive la mentalité des sionnistes, des " jeunes-juifs ", des israélites évolués et conscients.

Le rabbin a dit :

" Mes frères ! Voici dix-neuf siècles que les juifs luttent pour s'emparer du gouvernement du monde, chose que Dieu lui-même a promise au patriarche Abraham. Cependant la Croix a remporté la victoire et a abattu les juifs. Ceux-ci, dispersés dans toutes les parties du monde, furent trop longtemps l'objet de persécutions atroces. Mais, espérons quand même ! Le fait, que les juifs sont dispersés à travers tous les continents, prouve que toutes ces terres leur appartiennent. Nous assistons à un spectacle imposant : Israël devient, chaque jour, plus puissant.

" L'or devant lequel s'incline l'humanité, l'or tant vénéré, presque tout l'or est dans les mains des juifs ; et l'or c'est l'avenir d'Israël. Les temps des persécutions sont déjà passés.

Le progrès et la civilisation des peuples chrétiens constituent les meilleurs remparts qui couvrent les juifs et facilitent la réalisation des plans de ces derniers. Nous, les juifs, nous avons réussi à nous emparer des centres principaux de la bourse mondiale; les bourses de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin, d'Hamburg, de Amsterdam sont à nous. Partout où les juifs se trouvent, ils disposent de capitaux énormes.

“ Tous les Etats actuels sont endettés. Ces dettes obligent les Etats à donner en caution aux juifs toutes les mines, tous les chemins de fer, toutes les fabriques de l'Etat.

“ Mais il est encore nécessaire que les juifs s'emparent des terres, surtout des *latifundia*. Si les grandes propriétés passaient dans les mains des juifs, alors les ouvriers procureraient aux juifs des revenus énormes.

“ Nous étions courbés sous le joug depuis dix-neuf siècles; maintenant nous sommes devenus plus grands que nos oppresseurs. Il est vrai que certains juifs se laissent baptiser: mais même ce fait finit par nous donner plus de force, car un juif baptisé ne cesse jamais d'être juif. Il viendra le temps où les chrétiens voudront devenir juifs, mais le peuple de Juda les repoussera alors avec mépris.

“ L'ennemi par excellence des juifs, l'ennemi par sa nature, c'est l'Eglise catholique. Voilà pourquoi nous, les juifs, nous devons greffer sur cet arbre maudit l'esprit de l'incrédulité, de libertinage et d'indiscipline. Nous devons aussi attiser la lutte et les dissentiments entre les différentes confessions chrétiennes.

“ En première ligne, nous devons lutter implacablement et sur tous les terrains contre le clergé catholique. Nous devons jeter sur la tête des prêtres les railleries, les imprécations, les scandales de leur vie privée pour les livrer au mépris et à la dérision du monde.

“ Nous devons accaparer l'école. La religion chrétienne doit disparaître. L'Eglise perdra son influence en devenant pauvre, et ses richesses deviendront la proie d'Israël.

“ Les juifs doivent prendre tout dans leurs mains, et surtout le pouvoir et les emplois. Le barreau, la magistrature, la médecine doivent devenir juifs. Un médecin juif a la meilleure occasion d'entrer en relations intimes avec une famille chrétienne.

“ Les juifs doivent mettre fin à l'indissolubilité des mariages chrétiens et établir partout les unions civiles. La France est déjà dans nos mains; maintenant c'est le tour de l'Autriche

“ Enfin, nous devons nous emparer de la presse. C'est alors que notre règne sera assuré et complet. ”

Je ne fais que traduire ce discours publié dans plusieurs journaux, entre autres par le journal polonais *Straz Polska*.

On dira que le rabbin était ivre. Ce serait une explication de ces aveux vraiment énormes. S'il était ivre, c'est un beau cas du vieux dicton *in vino veritas*. Mais il n'est pas nécessaire que le jeune juif fût ivre d'alcool : il lui a suffi de s'enivrer du fanatisme sionniste, qui n'est qu'une forme “ moderne ” du vieil esprit talmudique.

Des discours tels que celui que je viens de citer, et pires encore, sont débités sans cesse dans nos milieux juifs, surtout quand ils se croient en sûreté. Depuis Cracovie jusqu'à Budapest les hurlements des bêtes fauves du ghetto se font entendre de temps à autre, à toute occasion; mais qu'elles hurlent ou qu'elles se taisent, elles guettent sans cesse la proie avec des yeux de faim et de haine.

Et les goïm continuent à dormir ou à se chamailler pendant que le cercle de mort se resserre autour d'eux...

**FONDATION
DE DEUX NOUVELLES PROVINCES ECCLESIASTIQUES
EN ANGLETERRE**

Voici sur ce fait des détails nouveaux :

Lorsque, au mois de septembre 1850, le Pape Pie IX rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre, il érigea ce pays en une province ecclésiastique avec un archevêque siégeant à Westminster et douze évêques suffragants. Depuis ce temps, les nécessités de l'administration avaient exigé la création de trois sièges nouveaux, ce qui portait le nombre des suffragants à quinze, et faisait de l'Angleterre la province ecclésiastique la plus considérable du monde. Il était question depuis quelque temps déjà de la partager. Le Saint-Siège a décidé la formation de deux nouvelles provinces dont les évêques de Birmingham et de Liverpool, élevés à la dignité archiépiscopale, sont les métropolitains. L'archevêque de Birmingham aura pour suffragants les évêques de Clifton, Newport, Menevia, Shrewsbury et Plymouth; de l'archevêché de Liverpool dépendront les évêchés de Salford, Leeds, Hexham, Newcastle et Middlesborough. La province de Westminster comprendra, outre le siège métropolitain, les diocèses de Northampton, Nottingham, Portsmouth et Southwark.

Les catholiques auront donc trois provinces ecclésiastiques en Angleterre, tandis que les anglicans n'en ont que deux : Canterbury et York.

LA CHAIRE FRANCAISE ET LA SOCIETE

La première conférence faite à l'Université Laval par M. R. du Roure, professeur de littérature française, vient de paraître en brochure et l'on nous annonce que chaque conférence fera l'objet d'une publication semblable.

Le distingué professeur a pris, cette année, comme sujet : " La chaire française et la société du XVI^e siècle à nos jours ".

Le cours comprendra onze conférences. Par suite, onze fascicules seront publiés qui formeront un volume d'environ 250 pages, dans lesquelles seront étudiés les origines de la prédication au moyen âge, saint François de Sales, Fléchier, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon et ses contemporains, la chaire au XVIII^e siècle, Lacordaire et son siècle, le P. de Ravignan, le P. Félix, le P. Monsabré, etc.

On peut, dès maintenant, s'abonner à la collection complète des 11 fascicules moyennant \$1.00 adressé, en chèque, mandat ou bon de poste, et non en timbres, à M. J. Galland, imprimeur éditeur, 20, rue Bonsecours, à Montréal.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 1 décembre 1911.

M. l'abbé Elzéar Dufour, curé du Cap-Chat, diocèse de Rimouski, décédé le 18 de ce mois, était membre de la *Société d'une Messe*.

EMILE ROY, chan.,
Chancelier.

L'ACCEPTATION DU CARDINALAT.

Ln'est pas nécessaire de donner son consentement pour être fait cardinal. En cela, le *cardinalat* diffère de l'*épiscopat*, que l'on peut refuser *efficacement* d'accepter, car ce dernier est un contrat entre une Eglise et son pasteur, et il faut dans ce dernier la volonté d'accepter ce lien.

Les papes ont donc parfois usé des censures pour forcer des personnes de mérite à accepter la distinction du cardinalat que leur modestie ou la peur de la responsabilité à encourir leur faisait refuser. On cite les exemples suivants :

Saint Pierre Damien n'accepta que sous le précepte de l'obéissance le titre de cardinal évêque d'Ostie que lui conférait Etienne X (1057).

Le Bienheureux Urbain II contraignit par les censures Bernard Hubert, abbé de Vallombreuse, à accepter le cardinalat. Martin V en agit de même avec le Bienheureux Nicolas Alberghi.

Paul III dut contraindre Pierre Caraffa à accepter le cardinalat (1534). Ce cardinal fut depuis pape sous le nom de Paul IV, et, en 1539, usa même des censures contre Frédéric-Grégoire pour lui faire agréer cette dignité.

Paul IV dut commander, au nom de l'obéissance, à Jean Groppero d'accepter sa nomination, et Pie IV en agit de même envers Stanislas Osio.

On trouve un cas analogue sous saint Pie V : celui du cardinal Jérôme Socher, mais celui-ci avait déjà été nommé cardinal et se refusait à accepter sa nomination.

On a trois exemples identiques sous Clément VIII, l'un pour le jésuite François Tolet (1593), l'autre pour Baronius (1596) le troisième pour le Vénérable Bellarmin (1599). Tous furent contraints d'accepter en vertu de l'obéissance.

Urbain VIII fit de même à l'égard de son frère, Antoine Barberini, capucin ; de Pierre de Bérulle, qui était lié par son voeu de ne point accepter de dignités ecclésiastiques, et du cardinal de Lugo, jésuite.

Alexandre VII eût à contraindre en vertu de la sainte obéissance deux jésuites, Pallavicini et Nidardi, à devenir cardinaux.

Le cardinal Orsini fut élevé à la pourpre contre sa volonté par Clément X, et contraint, par ordre exprès du pape, d'accepter cette dignité.

Flaminio Taya et l'abbé Ricci furent créés cardinaux par Innocent XI, mais comme, quarante-cinq jours après le Consistoire, ils ne s'étaient point décidés à donner leur consentement, le pape les fit venir devant lui et leur ordonna d'ajouter au mérite de la modestie celui de l'obéissance.

EN HOLLANDE



On s'occupe sérieusement de la fondation d'une Université catholique dans une des provinces catholiques. Le centre du pays a déjà ses trois Universités : Leyde, Amsterdam et Utrecht ; le nord a la sienne, à Groningue, tandis que le sud n'en a pas. Il va sans dire que la situation la plus favorable en serait dans les contrées qui, selon toute probabilité, enverront le plus grand contingent d'étudiants à la future *Alma Mater*. Bien que, en dernière instance, ce soit l'épiscopat qui décidera, il est permis de croire que c'est à Bois-le-Duc, la capitale du Brabant Septentrional, que les Facultés seront établies.

Pour fonder une Université reconnue par l'Etat, le comité doit, suivant la loi hollandaise sur l'enseignement supérieur, disposer d'une somme d'au moins cent mille florins ; moyennant cela, on peut faire valoir des droits aux subsides de l'Etat. Or, le capital de fondation que la Hollande catholique est en train de recueillir est déjà de beaucoup supérieur à cette somme.

Il semble que l'épiscopat suit une ligne de conduite très réservée et très sûre : il ne publie ni les chiffres ni les projets de la fondation, afin de ne pas provoquer certaines impatiences. Les évêques veulent être d'abord certains d'avoir à leur disposition un capital largement suffisant et un corps de professeurs absolument capables. Mais on peut être certain que, une fois ces deux conditions remplies, les Pays-Bas ne tarderont pas à être dotés d'une magnifique institution catholique.

UN APOTRE DU ROSAIRE

Le Dr Cabanès conte, dans la *Chronique médicale*, une touchante anecdote sur le Dr Récamiér.

Un jour, chez un malade, l'illustre médecin rencontre un ecclésiastique. La consultation terminée, il se tourne vers ce dernier, et tirant de sa poche son chapelet brisé, il prie le prêtre de vouloir le lui réparer. Comme celui-ci ne pouvait s'empêcher de manifester quelque étonnement, le docteur reprit avec une charmante bonhomie :

— Hé ! oui, Monsieur l'Abbé, c'est ainsi, je dis mon chapelet. Quand un de mes malades m'inspire de l'inquiétude, quand les remèdes sont impuissants, je m'adresse au grand Médecin ; seulement, j'y mets de la diplomatie. Comme je n'ai guère le temps de prier comme il faudrait, je prends la Sainte Vierge pour intermédiaire. En me rendant chez mes malades, je lui récite une dizaine de chapelet : rien n'est plus facile.

Au Père de Ravignan, relevant d'une grave maladie, il disait un jour : " Mon Père, vous m'avez coûté bien des chapelets ! "

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mercredi, 13 décembre. — Sourds-Muets.

Vendredi, 15 " — Noviciat des Frères de Sainte-
(Croix.

Dimanche, 17 " — Noviciat des Frères de l'Instruc-
tion Chrétienne.